



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

## Itinérance Fluviale

### Publics concernés

Collectivité territoriale , Établissement public

### Domaines secondaires

Tourisme , Environnement , Infrastructures

### Date de fin de publication

31 décembre 2025

Cette aide soutient les projets des maîtres d'ouvrages publics, en faveur de la pratique de l'itinérance fluviale, pour répondre aux nouvelles attentes des clientèles touristiques.

## Objectifs

accompagner les programmes de remise en navigabilité et d'aménagement des voies d'eau prioritaires, dans le cadre de stratégies de bassins organisées (Sèvre Niortaise, Charente, Canal des deux Mers, Lot ...),  
favoriser l'accueil fluvial par des équipements et des services adaptés, indispensables aux produits de navigation et en lien avec les besoins éventuels liés aux activités « fluviales »,  
organiser et développer la mise en tourisme des voies d'eau en lien avec les territoires.

## Bénéficiaires

Maitres d'ouvrages publics : établissements publics, syndicats d'aménagements, départements, EPCI, collectivités locales.

## Montant

25% maximum des dépenses éligibles HT de l'opération.

#### **Dépenses éligibles :**

Etudes de faisabilité et études techniques.  
Création/restauration d'ouvrages techniques ou d'écluses liés à la navigation.  
Création/modernisation de ports fluviaux ou haltes nautiques, par l'installation d'équipements techniques adaptés et/ou par la modernisation/extension des capacités d'accueil pour des haltes temporaires (hors anneaux).  
Implantation de pontons fluviaux permettant l'accueil des publics, non privatisés.  
Création/modernisation d'équipements spécifiques ou d'accueil à proximité de la voie d'eau en lien avec les activités « fluvestres ».

## **Critères de sélection**

#### **Obligations :**

Projets inscrits dans des programmes cadres spécifiques (charte, schémas, conventions, contrats, partenariats spécifiques...) ou nationaux (CPER, CPIER...), prévoyant les services nécessaires aux usagers, les règlements d'usage (y compris la tarification si elle existe) et reposant sur des études/analyses préalables justifiant le projet.

Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale.

## **Comment faire ma demande ?**

Si vous remplissez les critères énoncés ci-dessus, merci de compléter le formulaire de contact ci-dessous ou d'envoyer un mail à l'adresse [tourisme@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:tourisme@nouvelle-aquitaine.fr) en apportant des éléments de présentation de votre projet et vos coordonnées.

La Direction du Tourisme prendra ensuite contact avec vous pour vérifier l'éligibilité de votre projet avant tout dépôt de demande de subvention.

## **Correspondants**

## Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

*Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption*